

Sécurité Globale

NOTES D'ALERTE

MCC

AVEC LE DÉPARTEMENT DE RECHERCHE SUR LES MENACES CRIMINELLES CONTEMPORAINES
UNIVERSITÉ PARIS II PANTHÉON-ASSAS ET L'INSTITUT CHOISEUL

Criminalité identitaire : *une nouvelle fraude, le « pack »*

Septembre 2012

Christophe Naudin, *Criminologue, auteur de « Sûreté, mode d'emploi », 2 tomes, Editions Ellipses, 2011.*

POUR perdurer, le crime doit s'adapter. C'est bien sûr le cas pour la criminalité identitaire (infractions touchant à l'identité des individus comme des entreprises).

Voici quelques 20 ans, des voyous précurseurs se sont lancés dans le vol, la reproduction, la falsification, la captation des documents d'identité ; ce, sous le regard moqueur des hommes d'actions : braqueurs, escrocs et trafiquants.

Aujourd'hui ces pionniers triomphent et sont même devenus les indispensables fournisseurs de leurs anciens détracteurs. Jolie revanche pour ces petits prestataires d'arrière cour, car en 2012, la criminalité identitaire est sans doute la troisième infraction en France avec environ 210.000 cas par année, derrière les cambriolages (333 338 en 2011) et le vol de véhicule (552 125 en 2011).

Les faux documents sont désormais partout, si bien que l'administration y perd son latin, devenue bien malgré elle ...pourvoyeuse de faux papiers d'identité.

Jadis, le criminel organisait sa clandestinité avec de faux papiers ; désormais, grâce à ce qu'on nomme pudiquement « délivrances indues », il en possède des vrais !...

Quand le marketing rejoint le crime

Ce que les voyous appellent un « pack », probablement dérivé du mot américain « package » (lot, ou offre ultra-favorable – également synonyme de « nécessaire complet ou indispensable »), c'est l'achat de plusieurs documents d'identité, en copie ou en originaux, et de leurs corollaires administratifs. Grâce à ce lot de copies cohérentes, l'acheteur final du pack peut entamer des démarches administratives, prétendre avoir perdu ses documents, et sur la foi de déclarations concordantes, se refaire délivrer indument des documents originaux à son effigie.

Pour la France, le pack de base est composé d'une copie de carte nationale d'identité (CNI) ou d'un titre de séjour (TSF) et d'une carte Vitale appartenant à une personne existante. Le pack est généralement vendu dans toutes les zones hors-contrôle entre 2 000 et 4 000 €.

Pour les connaisseurs, la valeur du pack dépend de la période de validité restante des documents. Des photocopies réalisées peu après la délivrance d'un titre de CNI ou de TSF, ayant 9 ans de validité sont vendus avec une marge importante.

Le pack « plus » comprend généralement la copie d'un permis de conduire (PC) et celle d'un RIB (Relevé d'identité bancaire) en sus des copies de CNI et de la Carte Vitale, ce qui permet à au fraudeur de solliciter sur le champ un emploi.

Enfin le pack « premium », le must du voyou branché, c'est la fourniture d'une combinaison d'originaux et de copies comprenant la CNI, la carte Vitale, le PC, la copie d'un RIB, mais aussi les copies truquées de quelques fiches de payes, de quittances de loyer, de factures de téléphone ou d'électricité, permettant à votre faussaire habituel de crédibiliser votre domiciliation. Pour ce faire, il vous en coûtera quelque 5 000 € en région parisienne.

Stratégies criminelles

D'évidence, les entités criminelles surfent sur la crise et jouent cyniquement sur les pudeurs de notre société de droit.

Comment se procurer un pack ? Rien de plus simple. Pôle Emploi est le meilleur vecteur du marché, d'autant qu'il est le plus crédible et le moins onéreux. Parfois naïf, son personnel sera d'une aide précieuse pour l'escroc prétendant recruter en masse des salariés peu qualifiés.

Trop contents de proposer une offre, Pôle Emploi valide d'usage des offres d'emplois attractives destinées à des chômeurs durables.

C'est la mésaventure survenue à 62 personnes à Roubaix en octobre 2011, qui envoyées par Pôle Emploi rencontrer la société Ellyt recrutement, cabinet créé l'avant-veille dans un département éloigné, se sont présentés pour postuler comme chauffeur livreur VL¹. Là, ils rencontrent une secrétaire qui leur fait passer un entretien et quelques tests, remplir des dossiers. Quelques semaines plus tard, les postulants, *uniquement les français d'origine maghrébine* reçoivent une lettre avec promesse d'embauche et doivent se présenter avec tous leurs papiers d'identité, dernière fiche de paye, RIB, etc. chez Ellyt pour signer leur contrat de travail. On imagine la joie de ces demandeurs d'emploi. Tous reçoivent la même lettre, pour le même jour et la même heure.

¹ VL : Véhicule Léger, ou permis B. pas besoin de permis poids lourd.

Hélas, le jour de leur passage, la photocopieuse est en panne ! La secrétaire leur fait signer le contrat, et propose de conserver les documents pour les photocopier en attendant que le gérant, signataire des contrats, leur restitue dans l'après midi.

34 personnes sur 62 acceptent de confier CNI, PC, RIB, Carte Vitale, dernière fiche de paye, et autres documents. En repassant en fin d'après midi à l'heure dite chez Elytt, ils trouvent porte close et ne peuvent récupérer leurs papiers.

Rapidement inquiétés par une probable usurpation de leur identité, la plupart se rendent à Pôle Emploi pour se plaindre du vol de leurs papiers, qui leur conseille de porter plainte, réalisant qu'il s'agit d'une arnaque collective.

Au commissariat, changement de musique. Juridiquement, les victimes ont volontairement confié leurs documents d'identité à une secrétaire, il n'y a pas de vol. Au pire, abus de confiance. Ce n'est pas le même prix devant un juge.

Devant le nombre de victimes, le parquet finit par consentir, après plusieurs jours, à diligenter une enquête. Retrouvée, la secrétaire a également été escroquée puisqu'elle n'a pas été payée. C'est la seule à avoir vu l'escroc. Idem le bailleur de locaux professionnel.

Enfin, l'identité du gérant de la société Elytt se trouve être ... usurpée. Le temps de respecter les procédures pénales, l'enquête dure des mois.

Fin de l'histoire et classement sans suite.

Autre péripétie en juillet et août 2012 pour des demandeurs d'emploi ayant répondu à une annonce publiée sur le site de Pôle Emploi International, portail spécialisé dans les emplois à l'étranger.

Peu précis sur le profil recherché, le message promet pour l'automne un poste de chargé de communication à Lausanne au sein de la société suisse SM Vision AG. À 8 000 €, le salaire est alléchant. Après un premier contact, des candidats vont jusqu'en Suisse pour un entretien d'embauche. Sur place, ils sont reçus par

Éric-Théodore Yepao, ivoirien se disant directeur général de SM Vision AG. Ce dernier promet de rembourser les frais de déplacements des candidats, qui pour ce faire doivent confier un RIB et la copie de leurs papiers d'identité, ce qu'ils sont plusieurs à accepter. Certains candidats ont même emprunté 500€ pour se rendre en Suisse. Pire encore, M. Yepao propose aussi de faire traduire les diplômes français en romanche, selon lui le seul langage officiel en Suisse. Certains paient donc sur l'heure des 50 ou 100€, devant également leur être remboursés.

Au total, soixante candidats au moins sont abusés. Plaintes et début d'une timide enquête. Pole Emploi estime que ce n'est pas sa faute, l'identité de SM Vision AG étant usurpée. Quant à la Suisse, c'est juste une frontière bien utile pour ralentir toute procédure judiciaire.

Or ici, collecter en Suisse les copies de papiers d'identité de français acceptant d'en donner copie n'est pas une infraction, si ces documents ne sont pas abusivement utilisés. Il faut donc attendre de découvrir une infraction, soit entre 2 et 20 ans.

Finalement, on apprend que Pôle Emploi ne porte pas plainte et que M. Yepao est recherché pour fraude par Scotland Yard.

Denier du crime

Plus artisanalement, on peut se procurer des packs en récupérant des documents dans les poubelles. Ici, le tri sélectif vient à la rescousse du crime. Car certains conteneurs jaunes sont fort prisés des malfaiteurs, surtout ceux des entreprises qui photocopient les documents d'identité de leur clients ou constituent des dossiers d'acceptation : agences de voyage (copies de passeports), agence immobilières (dossiers de locataires) cabinet notariaux, concessionnaires automobiles, sociétés de téléphonie, banques et organismes de crédit. Souvent, ces entreprises jettent leurs encombrant stocks de copies (les conserver demande de la surface, et au prix du foncier...), sans même les détruire.

Invité dans une entreprise, vous laissez à l'accueil vos papiers d'identité ! C'est parfois idéal pour les copier, en vue de constituer un pack. Entre changement d'équipe, de prestataire, d'intérimaires - ou bien oublié lors du départ, le danger que vos documents d'identité s'évaporent est aujourd'hui plutôt fort...

Pourtant, une carte de visite suffit, et sur les sites sensibles, on peut recopier les mentions de vos papiers sans les garder. En l'an 2000, l'administration française enregistrait le vol ou perte de 35 000 documents d'identité par an. En 2010, on en est à 577 000... Peut-être 700 000 en 2012. Il y a fort à parier que ces documents ne soient pas perdus pour tout le monde...

Cibles particulières

Forme criante de discrimination, les papiers d'identité les plus prisés par les malfaiteurs sont ceux de nos concitoyens antillais, réunionnais ou d'origine maghrébine. Une raison évidente : les débouchés commerciaux, car en France, les usagers de faux documents sont souvent originaires d'Afrique.

On observe un phénomène identique dans les pays voisins, Belgique ou Grande Bretagne. Avec un ciblage accentué des asiatiques, pakistanais et sri-lankais.

Ainsi, le pack et ses nouvelles variantes font aujourd'hui recette. Pour usurper une identité, il fallait auparavant voler ou soustraire un document. Désormais, le *modus operandi* s'est modernisé et sème la confusion dans les services de l'Etat, qui ont grand mal à distinguer la victime de l'auteur de l'infraction.

Et tandis que le déploiement de la CNIE est une nouvelle fois retardée pour des motifs d'abord idéologiques, on distingue déjà l'avenir de la criminalité identitaire : la captation des données personnelles sur les réseaux sociaux. ■

**Institut Choiseul : www.choiseul.info
DRMCC : www.drmcc.org**

Evaluation de la criminalité identitaire en France

Combien de crimes identitaires en 2012 ?
Combien de victimes d'usurpation
d'identité ? Combien de faux papiers en
circulation ? Ici, pas de réponse unique,
détenue par une omnisciente
administration.

La France a soudain découvert 10 000
usurpations d'identité en 2010, infraction
inexistante avant la loi 2011-267 du 14
mars 2011. En 2011, le ministère de
l'intérieur recense 12 400 procédures. Au
ministère de la justice, les infractions
identitaires (usage d'une fausse identité,
substitution avec un tiers, vol d'identité,
usurpation, usage de faux papiers, etc.)
présentes en procédure de façon connexe à
une infraction plus grave (trafics,
escroquerie, etc.) sont absentes de cette
évaluation. Au ministère de la santé, les
fraudes sociales sont peu comptabilisées,
les fraudeurs étant souvent nécessiteux, ce
qui rend moralement cette fraude plus
ardue à cibler que la fraude fiscale - même
si elle pèse de presque 40 milliards sur le
budget national².

Que peut ajouter la criminologie à ce
tableau ? D'abord le chiffre noir (part
cachée du phénomène) : pour 1 personne
interpellée sous fausse identité, environ 30
échappent au contrôle. Il y aurait donc en
théorie (12 400 x 30) 372 000 personnes en
infraction en France. C'est la thèse de
certains élus, qui incluent les infractions et
escroqueries sur Internet aux infractions
identitaires. Le sénateur Jean-René Lecerf
en comptabilise 400 000 (chiffre probable).
De son côté le conseil constitutionnel
reconnait *a minima* 100 000³ usurpations
d'identité (non numériques) par année.

² Evaluation Dominique Tian, député, rapport
N°3603 d'information de la commission des affaires
sociales en conclusion des travaux de la mission
d'évaluation et de contrôle des lois de financement
de la sécurité sociale sur la lutte contre la fraude
sociale.

³ Décision n° 2012-652 DC du 22 mars 2012, I-a.

Sérieuse mais critiquée, la seule étude, est
celle du CREDOC en 2008/2009, validée
par le CSA en 2010 et 2012. C'est une
campagne de sondages déclaratifs de
victimisation, sur un échantillon de 1000 et
2000 personnes, représentatif de la
population française. Par itération
mathématique, elle estime le nombre de
victimes à 210 000, ce qui avoisine
l'estimation faite par le DRMCC en 2008.
Pourtant crédible, ce chiffre choque
l'extrême-gauche, qui y voit une
exagération visant à instaurer une
surveillance généralisée de la nation.
Mais d'autres éléments balaisent cette
critique libertaire :

- le taux de fraude aux prestations
sociales estimé par la DNLF⁴ est de
7%, soit 1 point de PIB. Le taux de
fraude reconnu aujourd'hui par les
organismes sociaux est largement
minimisé et avoisine les 0,5%...
- le taux d'embauche sous fausse
identité (toutes infractions confondues)
dans les entreprises de certains secteurs
sensibles, intérim, nettoyage, sécurité
et gardiennage, restauration, BTP,
approche les 6%... Pour un TSF ou une
CNI en bonne et due forme, 3 ou 4
travailleurs se relaient parfois, sans que
nul ne s'étonne qu'une même personne
travaille 32 heures dans la journée...
- Lors de l'entrée en relation, les
banques et organismes de crédit
observent que le taux de faux
documents servant à ouvrir un compte
est de 4,08% en 2011 pour 2 millions
de vérifications, contre 3,68 en 2010.

**Ainsi s'étend la fraude identitaire.
Or les pouvoirs publics semblent
négliger le problème, tant sont
fortes les pressions idéologiques.**

**Institut Choiseul : www.choiseul.info
DRMCC : www.drmcc.org**

⁴ DNLF : Délégation Nationale de Lutte contre la
Fraude.